

### **Étaient présents :**

DDTM : Mr Nadaud, directeur, et 3 de ses adjoints (Fasquelle, Stephane Buinen, nouvel adjoint de Mr. Fasquelle, Mr. Brazier, Mr. Biasse),

Sous-préfecture : Madame Podevin

Conservatoire du Littoral : Mr Dubaille,

CR5962 : Mr. Mathieu Dolan

Wissant : Mr. Bracq et Mme Devin, comptable de la commune,

Dune d'Aval : Brigitte Couhé, Jean Renard, Richard Bouy,

ASHBW : Eric Olivier, Hubert Henno,

Amis de Wissant : Pierre Lepers, Christian Ponchaux, ATO (rédacteur).

**Absent :** PMCO.

### **Impression générale :**

- Volonté de continuer les discussions, malgré les points de divergence,
- Le compte-rendu de la réunion précédente, avec les réponses à nos questions envoyées suite à cette réunion a été fait par la DDTM, et remis à Mr. Bracq pour diffusion. Celui-ci a « oublié » de le faire. Nous l'attendons.
- D'autres réunions de suivi seront proposées après les élections, et fin juin.
- Les techniciens se focalisent sur une évolution « moyenne » sur un horizon long (qui n'est pas représentative de l'accélération de la dégradation consécutive à l'enlèvement des blockhaus. Curieusement cet horizon « long » ne remonte pas jusqu'en 1985, date à partir de laquelle l'érosion est apparue, mais à partir de 1999.

### **Sur le fond.**

Prenez connaissance (en pièce jointe) du document qui nous a été remis.

Ce que j'ai retenu, et que je confirmerai prochainement par courrier aux organisateurs :

### **Selon la DDTM :**

1. Le Préfet a validé la limite du recul maximum justifiant l'intervention en urgence de l'Etat : 30 mètres entre le pied de dune et le fronton des habitations. (procédure de péril imminent).
2. La configuration de la dune d'Aval est celle d'un risque d'érosion, mais pas de submersion.
3. Il nous est remis un jeu de relevés, qui ne sont que des observations.
4. Le bilan de l'expérimentation de protection par les pieux ne peut être fait avant fin juin, après 1 année d'exposition aux éléments.
5. Une accélération de l'érosion a été constatée ces derniers mois, mais il y a une accrétion de sable en pied de dune. Les pieux peuvent réussir à faire remonter le niveau de sable.
6. L'Etat n'a pas de plan de retrait des habitations, actuellement.
7. Le rechargement de la plage est toujours une hypothèse. Ils attendent pour juin 2014 la fin de l'actualisation des études CETMEF 2004 et SOGREAH 2006.
8. Le délai de mise en œuvre du rechargement de la Baie est de 2 à 3 ans (réponse à question de Mr. Bracq)
9. Le sable de Calais 2015 ne serait plus disponible.

### **2. selon nous :**

1. On attend la transmission des réponses posées lors et après la réunion du 12 décembre 2013, qui ont été faites au Maire et qu'il devait nous transmettre.

2. Nous avons prévenu que nous nous opposerions à l'utilisation du sable de Calais 2015 pour une utilisation qui le ferait sortir du stock local.  
Il nous faut identifier la cause de ce changement : les concepteurs du projet Calais 2015 se sont-ils à ce point trompés dans leur projet voté par le CR5962, et ayant fait l'objet d'une enquête publique ? Questionner aussi Mr. Despicht qui nous avait dit il y a un an que la quantité de sable disponible permettrait de recharger presque toute la cote !
3. Nous signalons que la partie hors sol des pieux, qui était de 2 mètres en mai 2013, est aujourd'hui de plus de 2,50 mètres. Il y a donc bien accélération de l'érosion.
4. Nous sommes toujours en désaccord avec les techniciens de la DDTM sur la vitesse d'érosion de l'estran. La cause en serait qu'ils ne mesurent que depuis 1999, date du début de leurs relevés... !
5. La commune de Wissant n'est pas claire sur son rôle de Maître d'Ouvrage dans la protection de la dune d'Aval.
  1. à la réunion précédente, c'était acquis,
  2. durant les interviews sur Delta FM et dans la presse écrite on comprend le contraire,
  3. cette dernière position est confirmée en séance. (les adhérents de dune d'Aval se chargent de signaler cette incohérence).
  4. La DDTM confirme pourtant cette responsabilité, qui s'est vérifiée pour le démontage des blockhaus.

## **A suivre**

- Réconcilier les données de la DDTM et celles de BPH concernant l'érosion de l'estran. Le responsable de la DDTM devrait clarifier ce point, critique pour la conception lors de l'avant-projet « digue ».
- J'ai informé Monsieur Nadaud de notre visite à Oostende, et lui envoie la présentation et notre compte-rendu. Il est Ok sur l'intérêt du « retour d'expérience ».